



quel montant pour une rupture conventionnelle?

Par **terredeau**, le **20/08/2012** à **19:04**

bonjour,

je souhaite négocier avec mon employeur une rupture conventionnelle suite à des harcèlements subis par des collègues et une ambiance difficile à vivre.

Mais j'ai un prêt en cours, je ne peux donc pas partir sans des indemnités à hauteur de 15 000€ minimum, mais je ne sais pas du tout si mon employeur peut aller au-delà de ce que la loi prévoit pour les indemnités! après 9 ans d'ancienneté, je devrais avoir environ 3 000€ à peine! voilà pourquoi je voudrais négocier plus pour pouvoir repartir à zéro!

Pouvez-vous me dire si cela se fait? ou suis-je trop gourmande?

cordialement